

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 12 janvier 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 12 janvier 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 janvier 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

### Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Maître Millart lui a annoncé que l'affaire sera plaidée le 8 février. Il explique qu'il ne prend pas pour le moment Dureteste pour sa défense car celle-ci demande de la méthode.

### Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Dureteste \[monsieur\]](#)
- [Millart, J. \[monsieur\]](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (34r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Genève le 13 janvier 1864

34

Monsieur Oudin-Laferré

La réponse que M. Millart m'a faite  
était très obligeante et il me priait de  
lui indiquer dans un genre à qu'on  
pe chercher que l'affaire fut fixée sur  
prochainement quelle me serait pas placée  
le 11 de ce mois et qu'il se chargeait de  
la faire remettre à son jour d'audience  
entre nous je lui indiquai alors la dernière  
quinzaine de février à cause de celle qui  
moupe en ce moment et qui doit venir  
le 5 février, il vint de me dire que  
ses études sont toutes pour tout délai  
consentir que le 6 février, cela se verra  
bien mal avec mes besoins, mais vous  
savez que vous avez le temps d'aller avec  
renseignements. Si je me prends de suite  
M. Durteste est que l'affaire par sa  
nature a besoin d'être fortement prouvé  
est moins des discours qu'une saine inter-  
prétation des faits il faut de la méthode  
pour faire interpréter le fait industriel  
car si l'affaire est bien suivie par moi  
alors je crois mettre parfaitement le tribunal  
de Genève dans une affaire à la première  
audience et sans répétition

Veuillez agréer mes très cordiales salutations  
Oudin